

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--



INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

CHU DE MONTPELLIER

Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière

PROJET PEDAGOGIQUE

Références réglementaires :

- Articles L. 4241-1 et L. 4241-5 du code de la santé publique
- Code du travail, articles L116-1 et suivants
- Arrêté du 26 avril 2001 modifié relatif au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgence
- Arrêté du 2 août 2006 version consolidée du 01 avril 2010 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et ses annexes modifié au 31 juillet 2024.
- Arrêté du 31 juillet 2024 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et ses annexes
- Agrément du centre de formation 01 avril 2021.

"L'enseignement préparant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière est obligatoirement dispensé par des centres de formation publics disposant d'un support hospitalier, situés dans les agglomérations où existe un Centre Hospitalier Universitaire ou un Centre Hospitalier Régional."

Mis à jour Aout 2025

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

Table des matières

I.	Présentation du Centre de Formation	3
II.	Les acteurs de la formation	4
1.	Les intervenants vacataires.....	5
2.	Les professionnels de terrain.....	5
III.	La formation	6
1.	Définition du métier	6
2.	Finalité et utilisation du référentiel de formation.....	6
3.	Elément constitutif du diplôme	7
4.	Durée et caractéristique de la formation en cursus complet.....	8
5.	Durée et caractéristiques de la formation en cursus partiel.....	9
6.	Le règlement intérieur	9
7.	Les instances réglementaires	9
IV.	Le projet de formation	9
1.	Orientation.....	9
2.	Les moyens.....	10
3.	Organisation de l'année scolaire	11
4.	Les principes, méthodes et finalités pédagogiques	12
V.	Vie étudiante	14
VI.	Relation avec les établissements	14
VII.	Communication	14
VIII.	Démarche qualité	15
IX.	Evaluation du projet	15
X.	Annexe	16

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

I. Présentation du Centre de Formation

Le centre de formation des préparateurs en pharmacie fait partie du pôle de formation public de l’Institut de Formation aux Métiers de la Santé du CHU de Montpellier. Il est agréé et financé par le Conseil Régional d’Occitanie et fonctionne sous la responsabilité des services de l’Etat, Agence Régionale de Santé et Directions Régionales de l’Economie, de l’Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Les missions

- Formation initiale (FI) des professionnels, notamment par la voie de l’apprentissage,
- Formation préparatoire à l’entrée dans les centres de formation,
- Formation continue (FC) des professionnels incluant la formation d’adaptation à l’emploi,
- Documentation et Recherche d’intérêt professionnel.

Le programme de formation

Il est organisé en 42 semaines selon l’arrêté du 31 juillet 2024. Le prérequis est le diplôme de préparateur en pharmacie (BP ou DEUST) et l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgences II (AFGSU2).

Le CFPPH de Montpellier créé en septembre 2007 est une des neuf écoles en France (Metz, Lille, Paris, Tours, Bordeaux, Marseille, Lyon, Guyane et Montpellier) qui forme les Préparateurs en Pharmacie Hospitalière.

Il est agréé pour 5 ans par le Conseil Régional avec avis motivé de l’ARS.

Le CFPPH est partenaire du CFA Sanitaire et social de MONTPELLIER, dans le cadre du développement de l’apprentissage dont le périmètre de recrutement comprend l’Occitanie, la Martinique et la Guyane.

Le CFPPH est intégré dans une coordination des 9 écoles et instituts du CHU regroupés sur le site de l’Institut de Formation aux métiers de la santé (IFMS).

Le projet pédagogique d’inscrit dans :

- Le Programme Régional de Santé (PRS) Occitanie 2023-2028
- Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2017- 2023
- Le projet d’enseignement et de formation aux métiers de la santé de l’IFMS du CHU de MONTPELLIER comprenant plusieurs axes :

Axe 1 : Développer l’attractivité des formations aux métiers de la santé

Axe 2 : Accompagner les apprenants de l’IFMS à la construction de leur identité professionnelle et innover dans les méthodes pédagogiques

Axe 3 : Poursuivre l’engagement dans la mise en œuvre de la politique qualité de l’IFMS

Axe 4 : Développer les partenariats entre l’IFMS et l’université de MONTPELLIER

Axe 5 : Développer la recherche au sein de l’IFMS

Axe 6 : Positionner le CHU comme leader de la formation initiale et continue des professions paramédicales sur le territoire.

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

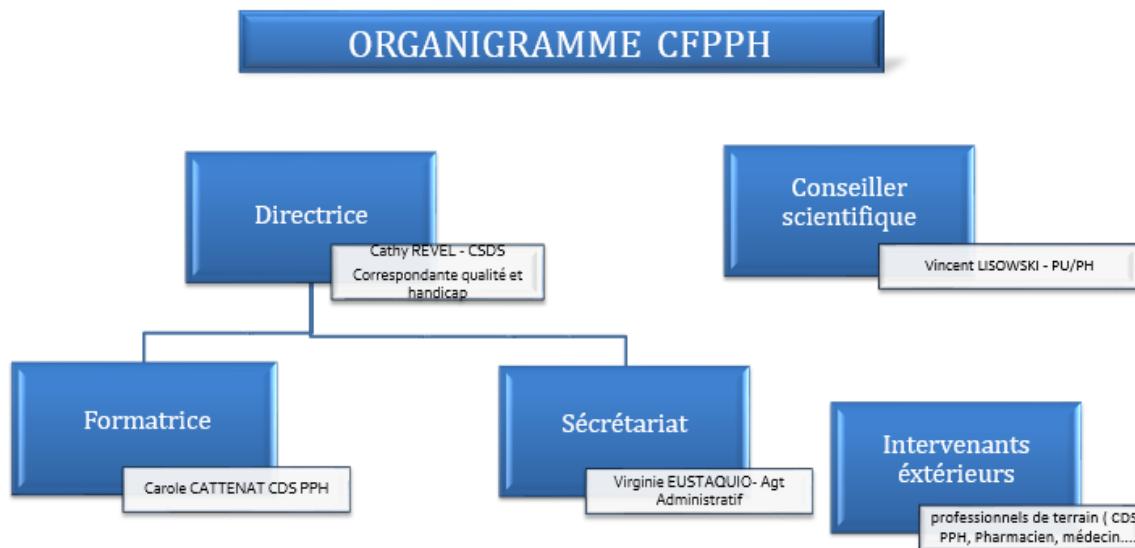
Sélection des candidats

La sélection des candidats s'opère conformément aux articles 2 à 10 de l'arrêté du 31 juillet 2024 en fonction de l'agrément du centre de formation de:

- 10 par la voie d'apprentissage
- 30 par la voie FI/FC
- 5 ETP par la voie de la VAE

(Remarque : il peut s'y ajouter les reprises de formation après interruption).

II. Les acteurs de la formation



Référente Handicap : Julie VEYRINAS
Référente Egalité femmes homme : Valérie GORRIAS-Gay
Référente Qualité Sophie PLAZA MILHE

Mme REVEL Cathy, **Directrice** dirige le centre de formation de filière préparateur en pharmacie hospitalière, titulaire d'un diplôme de cadre de santé et d'un master 2 dans le domaine des Sciences de l'Education. Elle est responsable de la conception du projet pédagogique, de l'organisation de la formation initiale et continue dispensée dans le centre de formation, de l'organisation de l'enseignement théorique et pratique, de l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs, du contrôle des études et du fonctionnement général du centre de formation.

Mr LISOWSKI Vincent, **Conseiller scientifique Professeur des Universités - Praticien Hospitalier** est responsable du contenu scientifique de l'enseignement et de la qualité de celui-ci.

Mme CATTENAT Carole, **Formatrice permanente** de filière préparateur en pharmacie, titulaire d'un diplôme de cadre de santé et d'un master 2 orientation management en santé. Elle participe à l'organisation (élaboration des plannings, référente des stages...), de l'accompagnement des apprenants (suivi individuel, visite pédagogique...) et au fonctionnement du CFPPH.

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

1. Les intervenants vacataires

Ce sont des professionnels de terrains sollicité en rapport à leur expertise et une évaluation positive des élèves :

- Pharmaciens hospitaliers, biologistes, industriels, universitaires...
- Pharmaciens qualifiés en radio pharmacie, pharmaciens spécialisés en stérilisation
- Pharmaciens inspecteurs de santé publique
- Médecins hospitaliers
- Cadres de santé préparateurs, préparateurs en pharmacie hospitalière
- Directeurs d'établissements hospitaliers et autres personnels administratifs
- Cadres soignants, infirmiers

Un binôme référent par UE (pharmacien/universitaire) est mis en place pour chaque unité d'enseignement. Il organise, en relation avec la directrice, et le conseiller scientifique la mise en œuvre du programme. Des réunions d'organisation et de débriefing sont prévues pour chaque module.

Une évaluation des intervenants est réalisée par les apprenants à la fin de chaque UE à partir de Microsoft FORM et un point est également fait lors des entretiens de suivi pédagogique. Cette enquête est partagée avec les membres de l'équipe du CFPPH et les référents d'UE.

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des intervenants à partir de Microsoft Teams à la suite de leur intervention.

2. Les professionnels de terrain

Le maître de stage (appelé parfois tuteur) ou le maître d'apprentissage est responsable de la bonne organisation de cette formation pratique, du suivi de la personne en formation et de son évaluation.

Son rôle est :

- D'accueillir et d'intégrer la personne qui est en formation au sein d'une équipe professionnelle,
- D'assurer le suivi et l'encadrement de la personne sur le lieu de stage ou d'apprentissage
- D'évaluer les compétences acquises par la personne dans le stage ou sur le lieu d'apprentissage au cours de la période et à la fin du stage

Il peut déléguer tout ou partie de ce rôle à un tuteur opérationnel qui va encadrer directement le préparateur en formation et transmettre les savoir-faire et savoir être.

Ce rôle peut être assuré par des personnes différentes selon les périodes pratiques.

Une réunion est programmée la première semaine de la rentrée avec les apprenants afin de faire le point sur les attendus.

Un point est fait en milieu et fin de formation et à la demande de l'apprenant lors de l'entretien de suivi pédagogique.

Une enquête de satisfaction est envoyée annuellement en fin de formation aux différents tuteurs et un point est fait lors des visites pédagogiques annuelles.

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

III. La formation

1. Définition du métier

Définition du métier

Le préparateur en pharmacie hospitalière est titulaire du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière. Il exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations des médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique. Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radio pharmaceutiques et cytotoxiques injectables. Il est soumis au secret professionnel.

Cadre réglementaire

Article L. 4241-13 du code de la santé publique (CSP) : «Peut exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière dans les établissements publics de santé, les hôpitaux des armées et les autres éléments du service de santé des armées et en porter le titre toute personne titulaire d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre délivré à la suite d'une formation lui ayant permis d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de cette profession et figurant sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. « Les préparateurs en pharmacie hospitalière sont autorisés à seconder le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur ainsi que les pharmaciens qui l'assistent, en ce qui concerne la gestion, l'approvisionnement, la délivrance et la préparation des médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles. Ils exercent leurs fonctions sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien.»

Décret no 2023-564 du 5 juillet 2023 relatif aux conditions d'exercice de la profession de préparateur en pharmacie et de préparateur en pharmacie hospitalière.

Arrêté du 22 juin 2023 fixant la liste des diplômes, certificats et titres permettant d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière.

2. Finalité et utilisation du référentiel de formation

Le référentiel du 31 juillet 2024 défini 13 compétences réparties en 5 domaines de compétences permettant de former les préparateurs en pharmacie hospitalière aux différentes activités :

1. Délivrance des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur
2. Réalisation des préparations dans un cadre hospitalier
3. Préparation et délivrance des dispositifs médicaux stériles

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

4. Gestion et approvisionnement des médicaments, dispositifs et fluides médicaux
5. Traitement et transmission des informations
6. Accueil, accompagnement et formation des personnes en formation et des nouveaux arrivants
7. Réalisation de travaux de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques professionnelles et veille professionnelles
8. Mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques

Le cadre de ces activités est fixé par une réglementation qui vise à obtenir une réponse homogène et sécurisée aux attentes de santé d'un territoire. Ces activités s'exercent au sein de la pharmacie hospitalière, service transversal de soutien qui contribue très largement à la qualité et la sécurité de la prise en charge du patient.

Deux aspects nous paraissent essentiels, d'une part se sont les professionnels qui sont la base du processus de prise en charge, ce sont eux qui ont la connaissance fine des organisations, d'autre part *la pharmacie est un support au processus de « la prise en charge du patient »* qui participe de fait à la sécurité de l'usager.

3. Elément constitutif du diplôme

Le référentiel de formation

On retrouve différents éléments dans les annexes de l'arrêté du 31 juillet 2024 :

- Annexe I : Référentiel d'activité
- Annexe II : Référentiel de compétences avec la mise en relation des domaines, des activités et des compétences.
- Annexe III : référentiel de formation définissant par domaines de compétences, les compétences, les Unités d'enseignement (UE), les objectifs pédagogiques, le nombre ECTS et les modalités d'évaluation.

Les objectifs pédagogiques correspondent aux compétences que la personne formée doit avoir acquises à l'issue d'une action ou d'une séquence de formation.

Modalités d'évaluation et de validation des modules

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation selon les modalités d'évaluation et de validation définies dans les référentiels de formation et de certification.

Pour chaque unité de compétence, des critères d'évaluation sont décrits : ces critères permettent de fixer le niveau d'exigence du diplôme. Pour chacune des UE, les modalités d'évaluation sont définies.

Une note au moins égale à 10 sur 20 est requise pour la validation d'un domaine de compétences. Au sein d'un même domaine, les unités d'enseignement dont le résultat est au moins équivalent à 8 sur 20 peuvent être compensées entre elles.

Ne peuvent pas être compensées entre elles :

- Les unités d'enseignement de deux domaines différents ;
- Les unités d'enseignement théoriques et de formation en milieu professionnel.

Les modalités d'évaluation prévoient deux sessions d'examen. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

La validation des unités d'enseignement est attestée par le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière.

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

• Contrôle écrit des connaissances

Les connaissances et les savoir-faire acquis sont évalués selon ces modalités et sur la base des critères d'évaluation précédemment définis.

- Devoir sur table : I
Ils sont établis par les intervenants sous forme de QCM, QROC, cas pratiques en individuel ou en collectif afin d'évaluer les connaissances.
- Analyse de situation :
Il s'agit d'un document écrit (max 5 pages) qui décrit et analyse une activité réalisée en pharmacie à usage intérieur.
Le but est d'évaluer la capacité de synthèse du candidat, son objectivité dans l'analyse des faits, sa connaissance des activités, son engagement et la méthodologie de recherche.
- Poster
Il est réalisé en groupe permettant de mettre en pratique la démarche d'initiation à la recherche par la méthode IMRaD et la cohésion, collaboration. Il est présenté par le groupe devant l'ensemble de la promotion pour développer les compétences en communication. Une note est établie par les référents d'UE.
- Note de situation

Elle est basée sur une démarche qualité menée lors du stage. Elle permet de mettre en application les outils qualités étudiées en théorie. Elle est présentée oralement, on demandera à l'apprenant d'argumenter ses prises de position au regard du contexte et des enjeux de la situation.

Une grille d'évaluation, portant sur les parties écrites et orales, est élaborée. La correction est réalisée par deux évaluateurs au minimum, un formateur, et un professionnel en exercice en P.U.I.

• Évaluation de la période pratique

Les modalités d'évaluation par acquisition des compétences accordent une place importante à l'évaluation des périodes en milieu professionnel.

L'évaluation se fait à partir du portfolio par le tuteur de stage. Celui-ci renseigne par période de stage les compétences acquises et établie une appréciation littérale.

Le parcours est composé de 20 semaines de périodes en milieu professionnel correspondant à 20 ECTS (une semaine égalant 1 ECTS).

4. Durée et caractéristique de la formation en cursus complet

L'ensemble de la formation comprend 1400 heures qui inclut le travail personnel de l'étudiant réparties comme suit :

- Enseignement en centre de formation : 700 heures
- Période en milieu professionnel ou stage : 700 heures

Les apprenants bénéficient de quatre semaines de congés au cours de la formation. Le reste doit être pris en dehors de la formation.

La formation des préparateurs en pharmacie hospitalière s'attache à alterner des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique qui permettent une intégration progressive des savoirs,

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

une analyse des pratiques professionnelles et une adéquation entre les connaissances théoriques et leur application.

Ces stages sont notamment réalisés dans les établissements de santé publics ou privés agréés par le Directeur du CFPPH au regard des autorisations de la PUI (Cf. annexe), de l'activité, du retour des élèves. Le bilan annuel des lieux de stage est présenté dans le rapport d'activité.

Une évaluation des lieux de stage est faite par les élèves lors des entretiens individuels puis de façon générale lors de l'enquête de satisfaction des apprenants en fin de formation.

5. Durée et caractéristiques de la formation en cursus partiel

Après validation d'au moins un module devant le jury de validation des acquis et de l'expérience, l'élève peut intégrer le CFPPH pour suivre une ou plusieurs unités d'enseignement afin de terminer son parcours nécessaire pour l'obtention du diplôme.

6. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré conformément à l'arrêté du 31 juillet 2024.

7. Les instances réglementaires

Le conseil technique (article 44 à 47 de l'arrêté du 2 aout 2006)

Dans chaque centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière, est mis en place un conseil technique, qui est consulté sur toute question relative à la formation des élèves. Ce conseil est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé.

Le conseil technique est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

Le conseil de discipline (article 49 à 57 de l'arrêté du 2 aout 2006)

Le conseil de discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur les actes des élèves incompatibles avec la sécurité du patient et mettant en cause leur responsabilité personnelle.

Le conseil de discipline est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

IV. Le projet de formation

1. Orientation

Ce projet pédagogique retient comme axe fondateur :

"Le soin, cœur de métier de l'hôpital"

Notre métier pharmaceutique est un support du soin, il traduit notre volonté de former des professionnels compétents, conscients de l'environnement sanitaire et social, de ses enjeux, réalités, et nécessaires évolutions.

 <p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique</p>	<p>Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique</p>	<p>Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024</p>
---	--	--

Ses orientations pédagogiques visent trois grands principes que sont :

**L'autonomie
Le travail en équipe
La réflexion sur la pratique**

Ce projet a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant l'équipe et les référents de modules.

CONCEPTIONS ET VALEURS :

Ce projet pédagogique établit ses fondements sur les conceptions et valeurs humaines, de la démocratie sanitaires et étudiante, de la santé au sens de la définition de l'OMS, de l'accès aux soins pour tous, du respect et de la loyauté. Il se veut également porteur de valeurs professionnelles et s'attachera à développer :

- L'autonomie
- Le travail en équipe
- L'évaluation des pratiques professionnelles
- La rigueur
- La responsabilité
- Le développement des compétences tout au long de la vie

2. Les moyens

Sur le plan structurel, les locaux administratifs et dédiés à l'enseignement théorique, sont situés dans l'Institut de Formation aux métiers de la Santé (IFMS) du CHU de Montpellier et sont les suivants :

- Une salle de cours pour cinquante élèves, et un accès aux différentes salles de l'IFMS en fonction des besoins
- L'accès au centre de documentation,
- Une salle de travaux pratiques
- Salles de simulation et de débriefing
- Salles informatiques
- Bureaux pour les membres de l'équipe du CFPPH

L'Université de Montpellier UFR sciences pharmaceutiques et biologiques, met à disposition par convention des locaux pour les séances de travaux pratiques.

Les séances de travaux dirigés ou pratiques se dérouleront aussi dans les laboratoires (matière première, microbiologie, ...) du pôle pharmacie du CHU de Montpellier.

Certains enseignements théoriques, séances de travaux dirigés ou ateliers pourront être dispensés dans les locaux d'Etablissements hospitaliers partenaires.

Sur le plan équipement et logiciel :

- Equipement pédagogique (tableau interactif, vidéoprojecteur, quizz box, tablettes, piluliers, escape game, simulation...)
- Matériels de pharmaco-technie pour les préparations magistrales et hospitalières (isolateur)

 Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--

- Dispositifs médicaux stériles
- Logiciel de gestion des étudiants FORMEIS incluant un module « My Komunote » de partage d'information (planning, notes...)
- Plateforme de formation et d'évaluation numérique (support de cours) « MOODLE »
- Chambre des erreurs interactives
- WIFI

3. Organisation de l'année scolaire

Le programme de la formation théorique débute la première semaine de septembre pour se terminer la dernière de juin selon une alternance de 3 à 4 semaines d'enseignement théorique et de périodes pratiques.

Ce tableau est à titre indicatif. Les périodes de stage ne changent pas mais le positionnement des modules est fonction des possibilités des terrains de stage notamment pour les spécificités que sont la radiopharmacie, préparation magistrales, hospitalières...

CALENDRIER D'ALTERNANCE à titre indicatif 2025 - 2026											
						Periode théorique					
						Periode pratique P			Vacances & Jours fériés		
Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	Janvier 2026	Février 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juillet 2026	
1 L Rentrée	1 M GESTION	1 S Férié	1 L P1	1 J Férié	1 D	1 M STERILES	1 V Férié	1 L Partiels	1 M Eval 2		
2 M	2 J APPROV	2 D	2 M PUI	2 V	2 L	2 J NON STERILES	2 S	2 M Eval UE 7 + UE 8	2 J Eval 2		
3 M UE 9	3 V MEDS	3 L	3 M SERV SOINS	3 S	3 M PREPARATIONS	3 V CHIMIOS	3 D	3 M Eval UE 12.1 Oral	3 V Eval 2		
4 J	4 S	4 M	4 J RECHERCHE	4 D	4 M STERILES	4 S	4 L P3	4 J Eval UE 12.2	4 S		
5 V Présa Stages / diplômes	5 D	5 M UE 2	5 V ESSAIS CLINIQUES	5 L Partiels	5 J	5 J NON STERILES	5 D	5 M DM / DMI	5 V Eval UE 12.2	5 D	
6 S	6 L Eval UE 1 + UE 9	6 J	6 S	6 M UE 3 + 10	6 V	6 M CHIMIOS	6 L Férié	6 M STE / BLOC / HYGIENE	6 S	6 L	
7 D	7 M	7 V	7 D	7 M UE 11 + UE 12.1	7 S	7 M Eval UE 4.2 + UE 5	7 J HYGIENE	7 D	7 M		
8 L Séminaire intégration	8 M UE 4.2	8 S	8 L Eval UE 2	8 J UE 13	8 D	8 M UE 7	8 V Férié	8 L P4	8 M		
9 M	9 J	9 D	9 M	9 V UE 12.2	9 L	9 L Eval UE 6	9 J UE 8	9 S	9 M	9 J	
10 M UE 1	10 V	10 L	10 M UE 3	10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M Stage	10 V	
11 J	11 S	11 M Férié	11 J	11 D	11 M UE 6	11 M UE 4.1	11 S	11 L P3	11 J Prépro	11 S	
12 V Présentation anolais	12 D	12 M UE 2	12 V	12 L P4	12 J	12 J	12 D	12 M DM / DMI	12 V	12 D	
13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 V	13 L	13 M STE / BLOC / HYGIENE	13 S	13 L	
14 D	14 M	14 V	14 D	14 M Service	14 S	14 S	14 M UE 7	14 J Férié	14 D	14 M	
15 L	15 M UE 10	15 S	15 L	15 J Sanitaire	15 D	15 D	15 M UE 8	15 V PLATEAUX TECH	15 L P4	15 M Jury	
16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L UE 4.1 TP + TD	16 J	16 S	16 M		
17 M UE 1	17 V Eval UE 4.2	17 L P1	17 M UE 3	17 S	17 M	17 M UE 4.1	17 V	17 D	17 M Stage		
18 J	18 S	18 M PUI	18 J	18 D	18 M UE	18 M UE 5	18 S	18 L P3	18 J Prépro		
19 V	19 D	19 M SERV SOINS	19 V Eval UE 3 TP	19 L P1	19 J	19 J	19 D	19 M DM / DMI	19 V		
20 S	20 L P2.2	20 J CONCIL	20 S	20 M PUI	20 V	20 L	20 M STERILISATION	20 S			
21 D	21 M	21 V QUALITE	21 D	21 M SERV SOINS	21 S	21 S	21 M UE 7	21 J BLOC / HYGIENE	21 D		
22 L P1	22 M RADIOPHAR	22 S	22 L	22 J ETP	22 D	22 D	22 M UE 8	22 V PLATEAUX TECH	22 L		
23 M PUI	23 J	23 D	23 M	23 V TUTORAT	23 L P3	23 L P2.1	23 J	23 S	23 M		
24 M GESTION	24 V	24 L P1	24 M	24 S	24 M DM / DMI	24 M PREPARATIONS	24 V	24 D	24 M		
25 J APPROV	25 S	25 M PUI	25 J Férié	25 D	25 M STERILISATIO	25 M STERILES	25 S	25 L Férié	25 J		
26 V MEDS	26 D	26 M SERV SOINS	26 V	26 L P3	26 M DM / DMI	26 J BLOC / HYGIENE	26 D	26 M	26 V		
27 S	27 L P2.2	27 J CONCIL	27 S	27 M DM / DMI	27 V PLATEAUX TECH	27 V CHIMIOS	27 L P1	27 M	27 S		
28 D	28 M	28 V COMM	28 D	28 M STERILISATION	28 S	28 S	28 M PUI	28 J	28 D		
29 L P1	29 M RADIOPHAR	29 S	29 L	29 J	29 D	29 D	29 M QUALITE	29 V	29 L Eval 2		
30 M PUI	30 J	30 D	30 M	30 V PLATEAUX TECH	30 L P2.1	30 J	30 S	30 M Eval 2	30 M Eval 2		
31 V			31 M	31 S	31 M PREPARATIONS		31 D				

Les UE 11 Pédagogie, 12.1 Recherche, 12.2 Anglais et U13 Qualité sont positionnées tout au long de l'année

La période théorique comprend des Cours Magistraux, TD, TP et des temps de recherche personnelle

vacances scolaires de la zone C

L'institut se réserve le droit de modifier les dates d'évaluation ou de restitution des travaux en fonction des besoins organisationnels ou des circonstances imprévues

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

4. Les principes, méthodes et finalités pédagogiques

a) Les principes pédagogiques

Le CFPPH développe des principes pédagogiques fondés sur l'alternance, la progressivité, le suivi pédagogique individuel, le compagnonnage.

1.1. Alternance

La formation des préparateurs en pharmacie hospitalière s'attache à alterner des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique qui permettent une intégration progressive des savoirs, une analyse des pratiques professionnelles et une adéquation entre les connaissances théoriques et leur application.

Périodes - durée	Lieux
P1 - 7 semaines	PUI, dispensation, éducation thérapeutiques, conciliation médicamenteuse , recherche, qualité, gestion
P2.1 - 3 semaines (dont 2 obligatoires en chimiothérapies)	Chimiothérapies, préparatoires, contrôles.
P2.2 - 2 semaines	Radiopharmacie, contrôles
P3 - 5 semaines	Stérilisation, DMS / DMI / Blocs opératoires
P7 - 3 semaines	Service sanitaire (facultatif cette année) / stage préprofessionnel

La période pratique des UE2, UE4 et UE6 est divisée en 2 parties. Une semaine de stage est positionnée avant la partie théorique permettant de mieux appréhender les cours en ayant déjà une connaissance de l'organisation et de l'environnement de travail.

1.2. Progression

Les centres de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie professionnelle et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

Suivi pédagogique individuel

Un formateur référent est identifié par élèves. Il effectue le suivi à l'aide d'entretien tout au long de la formation : 1 entretien à la rentrée (prise de connaissance du parcours de l'élève) puis 1 en milieu de formation et 1 en fin de formation. Soit 1 minimum de 3 entretiens. D'autres entretiens individuels peuvent être positionnés en fonction du besoin à la demande de l'élève, du tuteur ou du formateur.

Une traçabilité est faite sur le logiciel FORMEIS.

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

OBJECTIFS :

- Suivre la progression de l'élève
- Aider et conseiller sur les difficultés rencontrées
- Prévenir d'une rupture de parcours
- Ajuster les modalités de son parcours à ses besoins
- Construire l'identité professionnelle
- Evaluer la partie théorique et la partie pratique

Un suivi individualisé peut être fait sur demande de l'élève, des intervenants, des maitres de stage.

Chaque situation d'accueil de personnes en situation de handicap sera traitée individuellement en entretien.

1.3. Compagnonnage

Les futurs professionnels sont encadrés par des professionnels de terrain, ce qui se traduit par un esprit de "compagnonnage" très motivant pour les uns et les autres.

Plusieurs rencontres sont possibles afin d'accompagner les professionnels de terrain et tuteurs :

- Une réunion d'information à destination des tuteurs est organisée en début d'année
- Les échanges sur site lors des visites pédagogiques
- La formation continue mise en place par le CFPPH « tutorat » de 4 jours

LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE

L'objectif premier de notre démarche est la professionnalisation. En conséquence nous utilisons tous les vecteurs permettant d'atteindre cet objectif notamment les situations de travail issues des unités de pharmacie hospitalière et les ré investissant à l'école.

C'est dans cette finalité que sont institués les tuteurs pédagogiques ou maîtres de stage, responsables de la bonne organisation des périodes pratiques en relation avec le coordonnateur pédagogique du centre de formation. Le carnet de liaison et les échanges réguliers représentent le lien nécessaire entre enseignement théorie et pratique.

La transmissions des savoirs peut donc selon les situations utiliser les vecteurs classiques que sont les cours magistraux ou TD en favorisant la pédagogique par petits groupes, mais aussi les outils comme l'apprentissage à distance, la simulation et dans l'avenir la réalité virtuelle. Pour chaque séquence l'avis d'apprenants sera recherché afin de compléter celui des intervenants. L'interfiliarité sera mise en œuvre chaque fois que cela est possible afin de bénéficier des potentiels des formateurs de l'IFMS.

Les élèves réalisent en groupe accompagné par un pharmacien, un poster afin de les initier à la recherche scientifique. Celui-ci est présenté à l'oral à l'ensemble de la promotion permettant un partage d'expérience et la présentation devant un auditoire.

Des TD sont mis en place en interprofessionnalité afin de développer la coopération interprofessionnelle en identifiant les champs de compétences de chaque métier :

- Simulation avec l'IFSI, IFA, IFCS
- Journée développement durable avec la majorité des écoles et instituts.

Des réunions sont organisées pendant la formation entre les délégués et l'équipe pédagogique afin d'assurer une communication, de faire le bilan de la formation, et de réajuster si besoin.

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
---	--	--

V. Vie étudiante

Elle est régulée par le règlement intérieur de l'institut. Les élèves sont représentés par leurs délégués élus. La concertation relative à la vie au sein de l'institut et à la mise en œuvre du projet pédagogique sont systématiquement recherchée avec pour objectif de développer une co-construction pédagogique au bénéfice de tous.

Services ou moyens à disposition des apprenants :

- Cafétéria

Une cafétéria se situe sur le site de l'IFMS, des micro-ondes sont également accessible aux apprenants

- Centre de documentation

Un centre de documentation est à disposition des apprenants (ouvrage et matériel informatique). La plaquette d'information est remise aux élèves en début d'année.

- Self

Une carte permettant l'accès aux selfs du CHU de MONTPELLIER est remise en début d'année.

- WIFI

Des codes WIFI sont remis nominativement à chaque élève pour la durée de la formation.

- Parking

Un parking réservé aux apprenants de l'IFMS est accessible.

VI. Relation avec les établissements

Le CFPPH développe des partenariats avec tous les établissements de santé publics ou privés qui participent activement à la formation théorique et pratique des apprenants.

L'objectif commun principal est de proposer une formation de qualité dans le respect de la réglementation.

VII. Communication

Le CFPPH présente aux différents CFA de l'Occitanie, le métier de préparateur en pharmacie hospitalière.

Un groupe fermé FACEBOOK a été créé afin d'élargir la gamme d'outils de communication permettant de faciliter la transmission d'information entre les différents interlocuteurs (intervenants, établissements, service formation...) et d'élargir le public. Le partage d'annonce d'emploi permet de participer à l'employabilité de la promotion sortante mais également aux anciennes promotions.

Une journée porte ouverte est organisée au sein de l'IFMS pour présenter le métier et les écoles.

L'IFMS participe également au Salon TAF (Travail, Avenir, Formation) afin de présenter les offres de formations.

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

VIII. Démarche qualité

L'ensemble de l'IFMS a obtenu la certification Qualiopi et la Certif Région en janvier 2022 et renouvellement suite à l'audit de surveillance le novembre 2024.

Une enquête de satisfaction est réalisée en fin de formation intégrant également l'employabilité permettant de réaliser des études de cohorte.

IX. Evaluation du projet

Le projet pédagogique est évalué chaque année en tenant compte des retours des apprenants, de l'ensemble des collaborateurs extérieurs et de l'équipe du CFPPh dans le cadre d'une démarche qualité institutionnelle. (Avec quelques item systématiquement suivis) :

Formation :

- Nombre de réunion entre les référents d'UE et les formateurs.
- Pourcentage de participation des maitres de stage à la réunion annuelle.
- Nombre de TD et TP par module de compétence

Suivi pédagogique :

- Nombre de visites pédagogiques
- Nombre de rencontre individuelle
- Temps de cours de soutien, remise à niveau selon la demande

	Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière Projet pédagogique	Document élaboré en aout 2024 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2024
--	--	--

X. Annexe



IFMS-CFPPH
1146 avenue du père soulas
34295 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 33 88 11
@ : formation-prep-pharm-hosp@chu-montpellier.fr



LISTE DES TERRAINS DE STAGE

	Etablissement	Ville	Agrément global	Agrément partiel
1	CH AGEN	AGEN		x
2	CH ALBI	ALBI	x	
3	Clinique Claude Bernard	ALBI		x
4	CH ALES	ALES		x
5	CH AMBERT	AMBERT		x
6	CH ANGOULEM	ANGOULEM		x
7	CH ARDECHE MERIDIONALE	AUBENAS		x
8	CH AUCH	AUCH		x
9	CH AURILLAC	AURILLAC		x
10	CH AVIGNON	AVIGNON	x	
11	Institut Sainte Catherine	AVIGNON		x
12	CH BAGNOLS SUR CEZE	BAGNOLS SUR CEZE		x
13	CH BESANCON	BESANCON		x
14	CH CARCASSONNE	CARCASSONNE	x	
15	CH CARPENTRAS	CARPENTRAS		x
16	CHIC	CASTRES		x
17	CH BEZIERS	CH BEZIERS		x
18	CH THUIR	CH THUIR		x



19	CHU CLERMONT FERRAND	CLERMONT FERRAND		x
20	Institut JEAN PERRIN	CLERMONT FERRAND		x
21	Clinique CAUSSE COLOMBIERS	COLOMBIERS		x
22	CH CREST	CREST		x
23	CH FIGEAC	FIGEAC		x
24	Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège	FOIX		x
25	CH ISSOIRE	ISSOIRE		
26	CH départemental Vendée	LA ROCHE SUR YON		x
27	Hôpital de Lunel	Lunel		x
28	Clinique du pont de Chaume	MAUTAUBAN		x
29	CH MENDE	MENDE		x
30	CH MILLAU	MILLAU		x
31	CH MONLUCON	MONLUCON		x
32	CH MONTAUBAN	MONTAUBAN		x
33	CH DROME VIVARAIS	MONTELEGER		x
34	GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE PROVENCE	MONTELIMAR		x
35	CHU MONTPELLIER	MONTPELLIER	x	
36	Clinique Beau Soleil	MONTPELLIER		x
37	Clinique du Parc	MONTPELLIER		x
38	ICM Montpellier	Montpellier		x
39	Clinique Clémentville	MONTPELLIER		x
40	Clinique SAINT JEAN	MONTPELLIER		x
41	CH NANCY	NANCY		x
42	CH NARBONNE	NARBONNE		x
43	Clinique du LANGUEDOC NARBONNE	NARBONNE		x
44	CHU NICE	NICE	x	
45	Polyclinique grand sud NIMES	NIMES		x
46	CHU NIMES	NIMES	x	

47	Clinique franciscaine	NIMES		x
48	CH ORANGE	ORANGE		x
49	CH PAU	PAU		X
50	Clinique Saint Pierre	PERPIGNAN		x
51	CH PERPIGNAN	PERPIGNAN	x	
52	Clinique pasteur PEZENAS	PEZENAS		x
53	CH PONT ST ESPRIT	PONT ST ESPRIT		
54	CH RODEZ	RODEZ	x	
55	CH SETE	SETE		x
56	Polyclinique St Thérèse	SETE		x
57	CH ST FLOUR	ST FLOUR		x
58	CH TARBES	TARBES	x	
59	CH THIERS	THIERS		x
60	CH TOULON	TOULON		x
61	Clinique pasteur	TOULOUSE		x
62	Institut Claudius Regaud	TOULOUSE		x
63	CHU TOULOUSE	TOULOUSE	x	
64	Clinique Ambroise paré	TOULOUSE		x
65	Clinique de l'union	TOULOUSE		x
66	Clinique Occitanie	TOULOUSE		x
67	CH MAS CAREIRON	UZES		x
68	CH UZES	UZES		x
69	CH VALENCE	VALENCE	x	
70	CH VIGAN	VIGAN		x
71	CH VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE		x
72	CH Claude de Jean Villeneuve de Berg	VILLENEUVE DE BERG		x
73	Clinique du Grand Avignon	Les Angles		x